



1100575401

DATE DEPOT :	2011-01-20
NUMERO DE DEPOT :	2011R006165
N° GESTION :	2005B19642
N° SIREN :	484214291
DENOMINATION :	A4 PARTNERS
ADRESSE :	64 r Ampère 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2010/10/23
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE CO-GERANT(S)

OS B 19642
EC du 23/10/10:EF

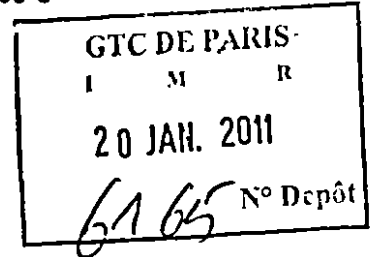
A 4 PARTNERS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000 €

Siège social : 64 rue Ampère

75017 PARIS (Ville de Paris)

484 214 291 RCS PARIS



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2010

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'an deux mille dix, le vingt trois octobre,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Marc LUCCIONI, propriétaire de	20 000 parts
- Monsieur Olivier MARION, propriétaire de	66 parts
- la société OM & ASSOCIES, propriétaire de	19 934 parts
- Mademoiselle Caroline SOUBILS, propriétaire de.....	20 000 parts

soit un total de..... 60 000 parts
sur les soixante mille (60 000) parts composant le capital social.

Monsieur Olivier MARION préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

.../...

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un co-gérant
- Décision de ne pas remplacer le gérant démissionnaire,
- .../...
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Mademoiselle Caroline SOUBILS nous a remis en date du 1^{er} juin 2010, sa démission de gérant pour motifs personnels a effet du 1^{er} septembre 2010. L'Assemblée Générale en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution, L'assemblée générale décide de ne pas remplacer Mademoiselle Caroline SOUBILS, et Messieurs Olivier MARION et Marc LUCCIONI assumeront seuls cette fonction. Le montant de la rémunération de Mademoiselle Caroline SOUBILS jusqu'à la date de sa démission s'élève à la somme de 58 850 €. A compter de ce jour, Mademoiselle Caroline SOUBILS ne pourra plus prétendre à aucune autre rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.../...

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait certifié conforme

Olivier MARION

